

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU 22/06/2020**

**DELIBERATION N°2020-01-08**

**Cadre de mise en place des véhicules de fonction et de services**

L'an deux-mille-vingt, le vingt-deux juin, à dix-neuf heures trente, les membres du Comité Syndical du SIIM 94, créé par arrêtés préfectoraux des 31 janvier 1974 et 3 mai 2016, légalement convoqués le seize juin deux-mille-vingt par le Président, se sont réunis au siège du SIIM 94, 24 boulevard Paul Vaillant Couturier à Ivry-sur-Seine.

Nombre de  
membres titulaires  
en exercice.....17  
Présents.....5  
Représentés .....0

Monsieur François DUCCELLIER est désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il accepte.

Madame Cécile DELORAINE-COLLET, Responsable Administratif, qui assistait à la séance, lui a été adjoindue au titre d'auxiliaire.

**MEMBRES PRESENTS :**

Jean-Michel ARBERET **Président**, Franck BOMBLED, François DUCCELLIER, Jean-Pierre MOINEAU, Séverine PETER **Vice-présidents**.

Lesquels peuvent valablement délibérer sans condition de quorum après la première convocation sans quorum de la séance du quinze juin deux-mille-vingt.

Certifié exécutoire  
compte tenu de la  
transmission en  
préfecture le

Et de la publication ou  
de la notification  
le



Jean-Michel ARBERET  
Président

**MEMBRES REPRESENTES PAR POUVOIR :**

**ABSENTS NON REPRESENTES :**

Badri AHMED, Paulo FERREIRA-NUNES, Sophie LERICQ, Pierre MARTINEZ, Sébastien LE ROUX, Isabelle LORAND, Nicole POLIAN, Anne RAJCHMAN, Albertino RAMAEL, Philippe VIDAL, Jeanne ZERNER, **délégués titulaires**,

<b>Cadre de mise en place des véhicules de fonction et de services</b>
--

**LE COMITE SYNDICAL,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-29,

**Vu** la loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990 relative à la Fonction publique territoriale modifiée, et notamment son article 21,

**Vu** la loi n° 96-393 du 13 mai 1996 relative à la responsabilité pénale pour des faits d'imprudence ou de négligence, ainsi que l'article L. 2123-34 du Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la circulaire de l'Etat, DAGEMO/BCG n° 97-4 du 5 mai 1997, relative aux conditions d'utilisation des véhicules de service et des véhicules personnels des agents, à l'occasion du service,

**Vu** la loi 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique,

**Considérant** que le SIIM 94 dispose d'un parc automobile dont certains véhicules sont à disposition d'agents exerçant le remisage du véhicule à leur domicile,

**Considérant** que la mise à disposition d'un véhicule aux agents ou aux élus de la collectivité, lorsque l'exercice du mandat ou des fonctions le justifie, doit être encadrée par une délibération annuelle du Comité Syndical,

**Considérant** les fonctions exercées par Mme Anne-Françoise DIEHL, Directrice Générale des Services du SIIM 94,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

*A l'unanimité*

**Article 1<sup>er</sup>** : Approuve l'attribution d'un véhicule de fonction pour l'année 2020 à Mme Anne-Françoise DIEHL, Directrice Générale des Services du SIIM94.

**Article 2** : Autorise le principe de remisage à domicile permanent des véhicules à usage professionnels à Mme Anne-Françoise DIEHL, Directrice Générale des Services du SIIM94.

**Article 3** : Dit que le SIIM94 opte pour l'évaluation selon le mode forfaitaire, à savoir :

- Annuellement 9 % du coût d'achat TTC du véhicule, ramené à 6 % si le véhicule a plus de 5 ans.

- Le forfait peut être porté à 12 % (9 % pour un véhicule de plus de 5 ans) lorsque le SIIM94 assume les frais de carburant.

**Article 4 :** Décide l'inscription des crédits correspondants au budget de l'exercice.

**Article 5 :** Précise que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.

**Article 6 :** Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne
- Madame la Chef de service comptable de la Trésorerie de Vitry sur Seine
- Monsieur le Président du C.I.G. Première Couronne
- Madame la Directrice Générale du SIIM94 pour exécution

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du comité syndical.*

Fait à Ivry-sur-Seine le 1<sup>er</sup> juillet 2020

**Jean-Michel ARBERET**  
Président  
Adjoint au maire d'Arcueil

